

DUPLICATA

DÈS LE 2 JUIN 2017

Le certificat d'immatriculation à portée de clic !



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

2009CA56890

- Je fais mes démarches en ligne pour remplacer ma carte grise volée, perdue ou détériorée
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je vais sur demarches.interieur.gouv.fr

CARTE GRISE
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES à portée de clic !



L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer ma demande de duplicata du certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet en cas de :

- perte
- vol
- détérioration.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « Je souhaite refaire ma carte grise suite à perte, vol ou détérioration ».
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je renseigne mon numéro d'immatriculation et le code confidentiel attribué à mon ancien titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures !

Sous-Préfecture Aix-en-Provence
455, avenue Pierre Brossolette
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 8h30 à 12h15

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

PERMIS DE CONDUIRE
CARTE GRISE
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES à portée de clic !

